

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Decadi 10 Thermidor, an V.

( Vendredi 28 Juillet 1797 ).

*Excès commis par le peuple de Spalazo, dans la Dalmatie vénitienne, contre les partisans de la démocratie. — Envoi de 80 mille sacs de grains, fait par Buonaparte au général autrichien Laudon. — Décision du conseil aulique de l'Empire contre la Prusse, en faveur de l'électeur de Cologne. — Séquestre mis sur les biens des Grisons dans la Valteline. — Réunion de quelques districts des Grisons aux habitans de la Valteline.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,  
16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.*

## I T A L I E.

*De Venise, le 10 juillet.*

On tremble ici d'avoir l'empereur pour souverain de la ville. Au reste, ce prince aura besoin de beaucoup de troupes pour soumettre la Dalmatie vénitienne.

A Zara, capitale de cette province, les habitans se sont opposés au départ du général Quirini; ils ont garni leurs remparts de 60 pièces de fort calibre, bien résolus de se défendre contre toutes les tentatives des démocrates.

A Spalazo, port de mer situé sur une péninsule de la Dalmatie, le peuple s'est porté aux plus cruelles extrémités contre les partisans du nouveau système; il a, entr'autres horreurs, coupé en pièces le colonel Maloulinowik & son épouse, pour s'être habillés à la mode des jacobins; il a également assassiné toute la famille du municipal Garagnini.

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 12 juillet.*

Il est parti cette semaine beaucoup de troupes, ainsi qu'un train considérable de grosse artillerie pour les frontières de la Bohême. Les habitans de ce royaume viennent de donner une nouvelle preuve de patriotisme & de leur attachement pour le souverain. Ils ont déclaré formellement & de la manière la plus solennelle, que s'il venoit à éclater une guerre sur leurs frontières, ils étoient prêts à se lever en masse, & à sacrifier leurs biens & leur vie pour la défense des droits de S. M. I.

## A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 12 juillet.*

Suivant les dernières lettres de Copenhague, le comte Reventlow, ci-devant président de la chancellerie danoise, & le baron de Brandt, conseiller privé, ont été nommés ministres d'état. Le comte Bernstorff, fils du

premier ministre, qui vient de mourir, est nommé secrétaire d'état au département des affaires étrangères.

*D'Insruck, le 12 juillet.*

Suivant les dernières lettres de Roveredo, le général Laudon est posté à Riva. Comme il manquoit de vivres, il écrivit au général Buonaparte pour le prier de lui envoyer 30 mille sacs de grains, dont il y a une grande abondance en Italie. Buonaparte lui en a fait passer 80 mille sacs, au lieu de 30 mille, sur des bateaux de Brescia. Ceci offre une nouvelle preuve de succès avec lequel les négociations se continuent, & de la bonne intelligence qui regne entre les deux parties.

*De Bresde, le 19 juillet.*

L'électeur de Saxe vient d'adresser au roi de Prusse une lettre très-vigoureuse sur sa conduite à l'égard de la ville de Nuremberg. Il conjure sa majesté prussienne, au nom de sa sagesse éclairée & de son patriotisme, d'employer les moyens les plus propres à opérer un arrangement juste & amiable avec les états de Franconie, & de vouloir bien annuler tout ce qui a pu avoir une apparence inconstitutionnelle dans les entreprises qui ont eu lieu jusqu'à ce moment contre ces états.

*De Ratisbonne, le 28 juillet.*

Il vient d'émaner à Vienne une décision du conseil aulique de l'Empire contre la Prusse, en faveur du grand-maître de l'ordre Teutonique. Cette pièce porte en substance ce qui suit:

« Nous François II, &c. &c. avons été informés par l'électeur de Cologne, comme grand-maître de l'ordre teutonique, que votre majesté, en sa qualité de margrave d'Anspach & Baireuth, s'est élevée, d'une manière arbitraire & inouïe jusqu'à ce jour, au-dessus de toutes les loix fondamentales & civiles de l'Empire, des traités & pactes, en sa au-dessus de tout ordre, convenance & constitution, en dépouillant par des actes de violence accumulés l'ordre teutonique de ses droits de souveraineté dans les districts d'Ellingen, Stopfenheim, Absberg & Eschenbach; qu'elle s'est emparée, avec non moins de

violence, des droits de souveraineté exercés tranquillement jusqu'à ce moment par l'ordre teutonique sur les biens & sujets de ses bailliages de Postbaner, Nuremberg, Oettingen, Viernsberg & Dunkesbuhl; que relativement aux sujets & domiciliés desdits endroits, elle a détruit, par les démarches les plus contraires à la tranquillité du pays & à la constitution, par des invasions à main armée & mauvais traitemens envers les habitans, tous les attributs de souveraineté de l'ordre teutonique. En conséquence, nous enjoignons à votre majesté, sous peine d'une amende de 5 marcs d'or, de retirer dans le plus court délai tous les mandats, rescrits, décrets & ordres, nuls & de nulle valeur, adressés aux officiers & autres employés de la partie plaignante, lesquels auroient eu pour objet de les soumettre à la souveraineté & police du pays de Brandebourg; d'enlever tous les signes de souveraineté établis sur le territoire; de délier les officiers, le clergé, les serviteurs & sujets de la partie plaignante du serment qu'ils ont été obligés de prêter par crainte ou par la violence, &c. »

## BELGIQUE.

De Bruxelles, le 6 thermidor.

Il vient d'être donné des ordres de faire partir du Brandebourg, de la Prusse & de la Poméranie, un grand nombre de troupes qui doivent se rendre sur les frontières de la Bohême, dans la Wesphalie & sur le territoire de la ville impériale de Nuremberg. La chancellerie de guerre de Berlin a expédié des ordres pour une nouvelle levée de cavaliers & de fantassins, dont il sera formé quelques régimens. Cette levée pourra former 20 mille hommes, ce qui joint aux 30 mille recrues incorporées dans les anciens corps, formera une augmentation de 50 mille hommes dans l'armée prussienne. Le cabinet de Berlin paroît fortement décidé à soutenir par la force ses usurpations en Allemagne.

## SUISSE.

De Bâle, le 21 juillet.

Le passage par le Valais a été refusé au général Buonaparte; les votes des gouvernemens de tous les cantons helvétiques ont été unanimes à cet égard. Zurich a écrit au général, en lui représentant les dangers qui auroient pu résulter de la condescendance qu'il desiroit de la part du corps helvétique. Ce gouvernement a en même-tems adressé au directoire exécutif un mémoire pour justifier & motiver son refus.

Les Valtelins commencent déjà à suivre les procédés révolutionnaires, en attaquant les propriétés. Tous les biens appartenans à des Grisons ont été séquestrés & seront vendus au profit de la nation Valteline. Mais en plusieurs endroits le peuple souverain ne s'est pas contenté de cette mesure; il a lui-même pillé & dévasté les maisons que plusieurs Grisons possèdent à Tirano, à Villa & dans les environs, & a sur-tout montré un grand acharnement contre les possessions des Salis, famille puissante & qui a la plus grande influence dans les lignes grises. Néanmoins les Valtelins ont trouvé beaucoup de partisans parmi les Grisons; quelques districts voisins se sont déjà réunis à eux, & on croit que plusieurs autres suivront le même exemple. Le gouvernement a envoyé

des députés au général Buonaparte & au directoire exécutif de la république cisalpine, pour empêcher que les démarches des députés valtellins ne réussissent, ces derniers voulant se réunir aux Cisalpins & faire cause commune avec les Grisons mécontents. En même-tems, le gouvernement des lignes grises a envoyé deux députés à Sondrio, pour proposer aux Valtelins leur incorporation dans les lignes grises, & la participation à tous les droits & privilèges dont jouissent les Grisons. On ne croit pas que les Valtelins consentiront à un pareil accommodement, quelque avantageux qu'il fût pour eux.

Hier, le respectable général Desaix est arrivé ici, accompagné de deux aides-de-camp. Il a dîné chez le citoyen Bacher & a continué aujourd'hui sa route pour Milan, où il aura une conférence avec le général Buonaparte, au nom du général Moreau. Il retournera dans deux ou trois mois à l'armée du Rhin.

Les représentans helvétiques sont enfin partis aujourd'hui. D'après une décision de la dernière diète de Frauenfeld, ils ne seront point remplacés.

## FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 1<sup>er</sup> thermidor.

Il est arrivé hier un grand malheur dans nos environs; douze caissons chargés ont pris feu dans la petite ville d'Erstein, à quatre lieues d'ici. Cette explosion y a causé d'horribles ravages; la ville est à moitié réduite en cendres; un très-grand nombre d'habitans ont péri, ainsi que presque tous les soldats du détachement qui escortoit ce convoi; les chevaux & leurs conducteurs ont sauté en l'air.

De Paris, le 9 thermidor.

Le citoyen Lenoir-la-Roche, ministre de la police, a donné sa démission; il est remplacé par le citoyen Solin, commissaire du directoire près le département de la Seine. (Extrait du Rédacteur.)

Jusqu'ici chacun des cinq directeurs avoit des bureaux & une administration particulière, qui dominoit, comme de raison, l'administration ministérielle de chaque département. Tous les hommes sages se sont élevés contre cet abus, dont le moindre inconvénient étoit le scandale d'une inutile dépense. Les bas flatteurs de la puissance disoient que c'étoit entraver la marche du gouvernement que d'attaquer cette manière inconstitutionnelle de gouverner. Le directoire a cependant cédé à la voix de la raison & au cri d'économie; il vient de supprimer ses bureaux. On ne peut douter que, malgré quelques pas retrogrades que l'humour a fait faire, le gouvernement ne s'avance insensiblement vers l'ordre, en suivant non-seulement le texte, mais encore l'esprit de la constitution. Que cette boussole dirige la marche de tous les pouvoirs, l'esprit de liberté aura bientôt écrasé l'esprit de faction.

La femme d'un employé de la république, à qui l'on devoit quatre mois de ses appointemens, est accouchée avant-hier de deux enfans. L'un d'eux étant mort en naissant, le pere s'est présenté à la municipalité pour le

faire en  
Quelque  
main sa  
à la m  
pour la  
à la pi  
pendu  
de sa m  
l'hôtel  
Alexis

Ce p  
nom de  
ont eu  
ne sav  
soumiss  
jours d  
quelque  
au m  
elle a é  
quelque  
font de  
elle att  
ractere.  
fourni  
précède  
marche  
celle q  
par mil  
pour lu  
sans ce  
par deg  
elle se  
en dét  
les club  
traves  
la trist  
seulem  
donnés  
la plus  
admini  
dans un  
qu'on a  
modéra  
tion en  
Les cir  
n'ont  
corps  
tution  
d'hom  
du étr  
véritab  
conseil  
Hom  
gloire  
l'homme  
que de  
Vous  
Enviro  
& vou  
centre.  
soins cr  
ne conr

faire enterrer : on lui a demandé 20 liv., il n'avoit rien. Quelques voisins charitables les lui prêtèrent. Le lendemain sa femme est morte faute de soins. Il s'est présenté à la municipalité, & on lui a encore demandé 20 liv. pour la faire enterrer. N'osant plus recourir de nouveau à la pitié de ses voisins, il est rentré chez lui & s'est pendu à la tringle de son lit, après avoir écrit la cause de sa mort. Cet employé demouroit rue des Barres, près l'hôtel de Charay. Il seroit trop pénible de faire des réflexions sur cet horrible événement.

Ce parti, auquel ses ennemis eux-mêmes ont donné le nom *du parti des honnêtes gens*, réunit des hommes qui ont eu dans la révolution des opinions diverses, & qui ne savent ordinairement s'accorder qu'en deux points, soumission à la loi & haine du crime. Ses plus beaux jours d'union sont ceux où ses ennemis lui présentent quelque danger. Remercions la majorité du directoire : au moment où elle a semblé nous déclarer la guerre, elle a établi la paix entre nous. Une assemblée nouvelle, quelques pures que soient ses intentions, ne se place pas tout de suite dans le système politique qu'elle doit tenir; elle attend une grande occasion pour prononcer son caractère. L'audace sans génie d'une faction renaissante a fourni cette occasion. Dans l'histoire des quatre assemblées précédentes, on trouvera bien peu d'exemples d'une marche plus soutenue, plus modérée & plus ferme que celle que suit depuis dix jours le corps législatif. Pressé par mille dangers, calomnié de mille manières, il n'avoit pour lui qu'une force morale qu'il a eu l'art d'accroître sans cesse. L'esprit public étoit languissant, il l'a ranimé par degrés. Il a combattu une faction sans employer contre elle ses propres armes. La guerre civile se présentoit en détail dans tous les lieux où les clubs se formoient; les clubs sont fermés. Le directoire n'a point rencontré d'entraves dans l'abus même de sa prérogative. On lui a laissé la triste liberté de perdre tout dans l'opinion. Il a pu seulement entendre les utiles conseils qui lui ont été donnés du haut de la tribune. Trois ministres ont reçu la plus complète & la plus glorieuse récompense d'une administration pure & qui présentoit l'image de l'ordre, dans un tems où tout étoit confusion. Les deux conseils qu'on aime à distinguer par ces nuances de sagesse, de modération, qui sont entrées dans l'esprit de la constitution en les créant, n'ont rien eu à s'envier l'un à l'autre. Les cinq cents n'ont été ni moins mesurés, les anciens n'ont été ni moins courageux que leurs collègues. Le corps législatif a fait respecter la barrière que la constitution a établie pour sa sûreté & son indépendance. Point d'homme de bonne foi, point d'ami de la liberté qui n'ait dû être rassuré par les discours pleins de sagesse & d'un véritable patriotisme qui ont été entendus dans les deux conseils.

Hommes qui vous montrez aujourd'hui supérieurs à la gloire des orateurs, & qui réunissez à la prudence de l'homme d'état, la franchise du bon citoyen, ce ne sont que de premiers engagements que vous avez contractés. Vous écrivez aujourd'hui des pages pour l'histoire. Environnés d'une grande confiance, vous avez le droit & vous auez l'art de diriger l'opinion; car elle veut un centre. Le public incertain, trop préoccupé par des besoins cruels, trop entraîné par un vain goût des plaisirs, ne connoît de loix dans son opinion que ce que le pre-

mier sentiment de l'honnête & du vrai inspire à tous les hommes qui ne sont pas corrompus. Le soin des législateurs doit être de l'entretenir souvent. Les discussions abstraites les fatiguent ou les divisent misérablement; les traits du sentiment, ceux d'une raison simple & lumineuse, sont ceux qu'il entend le mieux. On retient ce qui échappe à l'heureux abandon de Henri Larivière; un raisonnement sans appareil, tels que les présentent Portalis, Pastoret, Siméon, Vaublanc, se grave dans l'esprit & n'a pas besoin de commentaire. Oui, j'ose vous le dire, l'empire de l'opinion est à vous, législateurs! L'homme opiniâtre & borné résiste à ce courant terrible; l'homme de bien, lorsqu'il est en même tems éclairé par l'expérience, le suit & parvient à le diriger. Heureux qui parlant à l'opinion peut se faire précéder par un cortège de vertus! Quel discours orné par l'art peut valoir cette familière & touchante exhortation que Piehegru adressoit hier aux soldats. Répandez vos poisons, hommes de faction & de crime; trouverez-vous jamais des accens qui aillent mieux au cœur des soldats que ceux d'un général qui leur montra tant de fois le chemin de la victoire, & qui leur recommande aujourd'hui & par son exemple & par ses discours ce patriotisme désintéressé, ces vertus modestes que les tems anciens opposent aux tems modernes.

LACRETELLE le jeune.

#### DES ARMÉES DÉLIBÉRANTES.

*Nous transcrivons l'article suivant de l'HISTORIEN. Nous n'avons pas la sottise prétention de chercher à dire mieux, ni même autrement, ce qu'il est urgent de dire et ce qui est dit avec autant d'à-propos que de courage.*

« Buonaparte a invité, le 14 juillet, ses troupes à un voyage rapide en France. Il est tout surpris qu'elles se soient mises à délibérer le lendemain sur ce voyage.

« Il écrit qu'il n'a pu l'empêcher. C'est pourtant un citoyen qui sait en général se faire obéir; mais il est possible qu'on ait respecté son intention plus que ses ordres.

« On a donc délibéré dans les différentes divisions de l'armée, & il arrive des adresses fulminantes de celles d'Angreau, de Massena, de Joubert, & signées chacune, dit-on, de huit à dix mille hommes.

« Si l'on a souvent peine à porter toute la sagesse desirable dans les délibérations des assemblées un peu nombreuses, on sent ce que doit être la délibération d'un conseil de 50 mille hommes, sabre au côté, baïonnette au bout du fusil, & plus instruits de l'exercice que de la politique & de la constitution.

« C'est au gouvernement qui se croit menacé, & qui a dans la constitution cent fois plus de moyens qu'il ne faut pour se défendre, lorsqu'il la respectera lui-même, à voir quels sont les dangers du secours d'une armée déli-berante.

« Quand les préteurs ont soutenu, puis fait les empereurs à Rome, le sénat & le peuple ont en effet obéi, ce qui n'étoit point du tout *républicain*; mais on a vu jusqu'à trois empereurs proclamés & assassinés dans un même mois. Ce ne sont pas les simples citoyens, ni même les sénateurs, qui jouent le plus gros jeu.

« Au reste, la réunion qu'on dit avoir lieu entre les membres du directoire, & la suppression des clubs, feront échouer bien des manœuvres ».

## CORPS LEGISLATIF.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DURONT.

Séance du 8 thermidor.

Sur le rapport de Legrand, le conseil approuve une résolution du 26 messidor, qui déclare valable la nomination d'Ayrat-Lacombe au tribunal-civil de l'Avoyron.

Sur celui de Detorcey, il rejette la résolution du 27 floréal, qui fixe les dépenses du ministre de la police générale pour l'an 5. La somme demandée a paru trop forte.

Le conseil reçoit la résolution d'hier qui proroge l'impôt d'un décime par franc de billet de spectacle, & d'un quart de la recette pour les fêtes champêtres.

L'urgence est décrétée.

Porcher voudrait qu'on nommât une commission pour examiner si l'impôt d'un quart n'équivaut pas à une suppression, & s'il ne seroit pas impolitique de détruire des fêtes qui entretiennent la gaieté française.

Le conseil, sans s'arrêter à cette observation, adopte la résolution.

On reprend la discussion sur les salines de la Meurthe & des départemens environnans.

Ferrou parle contre & Régnier pour.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion.

## CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Séance du 9 thermidor.

Le président prononce un discours dans lequel il rappelle la tyrannie horrible, dont la France fut délivrée au 9 thermidor : alors s'ouvrirent les voies de la justice ; le corps législatif n'a cessé d'y marcher. En vain on le calomnie ; il y marchera toujours & saura écraser toutes les factions.

Ce discours sera imprimé.

Le conseil adopte la suite du projet sur la garde nationale. Guillemardet s'oppose à la formation des compagnies de grenadiers & de chasseurs. Le conseil décide qu'elles auront lieu.

Il adopte ensuite, avec divers amendemens, un projet sur la répartition de la contribution foncière.

Bergoing se plaint de ce que les inspecteurs ont laissé distribuer un écrit royaliste.

Béranger dénonce un article inséré dans *l'Ami des Loix*, fait par Poulitier : il le lit ; en voici quelques passages :

« Destructeurs des tyrans, Harmodius, Aristogiton, Thrasibule, Brutus, Cassius, Cimber, Tell, paraissez au milieu de nous, remplissez nos ames du feu sacré de la liberté, embrâsez-nous de l'implacable haine des oppresseurs, armez nos bras du poignard vengeur, avec lequel vous avez affranchi vos concitoyens.

« Ce peuple, si terrible à ses ennemis, si respecté chez ses voisins, n'aura-t-il donc vaincu les rois, renversé leurs armées, n'aura-t-il anéanti une antique oppression, que pour retomber enveloppé dans des chaînes plus étroites

& plus pesantes ? Tant de gloire sera-t-elle perdue ? tant de sacrifices méprisés ? tant de sang aura-t-il été inutilement versé ? tant de meurtres & d'homicides doivent-ils être le gage & le sceau d'un nouveau joug ? Français ! qui préférez la mort à la domination de 30 Tyrannistes, comme à la tyrannie d'un seul, c'est pour établir votre liberté que vos enfans ont péri dans les combats ; c'est pour renverser son empire que des bourreaux ont égorgé vos enfans au berceau, vos femmes innocentes ; ce sang crie vengeance, ce sang roule dans vos veines, & la tyrannie s'approche pour le boire. Attendez-vous donc, troupeau imbécille de victimes, que les assassins du trône ferment sur vos cadavres la tombe encore fumante de vos familles !

« O thermidor ! ton soleil nous quittera-t-il sans éclairer le juste supplice des tyrans ? Non, non, l'abîme de Maximilien est ouvert ; il réclame une proie légitime ; il va se refermer, mais après avoir dévoré ses imitateurs. Ses imitateurs ! déjà ils frémissent, autant de crainte que de rage : votre silence, votre lâcheté, ô hommes qui vous dites libres, les ont rendus plus imprudens que courageux, plus téméraires que puissans. Rappelez-vous un triomphe qui vous fut facile, parce que vous le voulûtes ? Sortez de ce long sommeil qui tue la liberté ? Armez-vous du poignard sanglant de thermidor ? Voulez, & vous êtes encore les libérateurs du peuple ? Si vous différez, vous êtes criminel : vous causez la mort d'un million de français, se déchirant l'un par l'autre, pour apaiser les fureurs de l'implacable Autriche, & de la féroce Albion... Vous voulez attendre?... Eh bien ! la guerre extérieure recommence ses dévastations, ces ravages ; vos villes deviennent la proie d'un ennemi furieux ; eh bien ! la guerre civile venge les Bourbons ; elle ouvre le chemin du trône à ses successeurs ; elle précipite vos magistrats suprêmes, vos femmes, vos enfans, vos parens & vos amis dans des flammes préprées, & vous expose, en sa joie exécrable, à ses innombrables gibets... »

Berenger demande que cet article qu'on pourroit, dans les circonstances, rapprocher des menaces qu'on fait d'un prochain mouvement, soit déferé au directoire.

Aubry dit que les inspecteurs ignorent souvent ce qu'on distribue, & ne peuvent pas empêcher que tel écrit ne le soit aussi bien que tel autre.

Boissy demande qu'on ne distribue rien d'anonyme.

Cette proposition est la seule adoptée.

*Valcour et Pauline*, ou *l'Homme du jour*, anecdote récente ; par J. Lablée. A Paris, chez Pougny, imprimeur-libraire, rue des Saussaies, n.º 181 ; & chez tous les marchands de nouveautés.

*Margaretta*, comtesse de Rainsford, ou *l'Intérieur d'une famille* traduit de l'anglais, par Alexandrine-Louise de G.... 2 vol. in-12. beau papier. Prix, 3 liv. & 3 liv. 15 sols franc de port. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Haute-feuille, n.º 20 ; & Ch. Pougny, rue Saint-Thomas-du-Loivre, n.º 246.

Des aventures simples & naturelles, une peinture vraie du cœur humain, une teinte romantique & douce, un style agréable ; tels sont les principaux caractères de ce joli roman, que les personnes d'un goût délicat accueilleront sans doute avec intérêt.